



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Ministère de la Mobilité  
et des Travaux publics

Administration des transports publics



Luxembourg, le 13.06.2023

## **AVIS Perturbation 2023/477 du 13.06.2023**

**Objet:** Lignes 936, 942, H01 et M06

En raison de travaux routiers, le **C.R.360 entre Mertzig / Michelbouch et Michelbouch / C.R.306** sera barrée à toute circulation

**du lundi 19 juin 2023 au mercredi 21 juin 2023 inclus**

Les mesures suivantes seront prises pendant la durée des travaux:

### **Ligne 936**

Les courses d'autobus concernées auront leur origine/terminus à l'arrêt de Mertzig-Gemeng.

- Ne seront pas desservis les arrêts de Mertzig-Butzebiert et Michelbouch-Michelbouch.

### **Ligne 942**

Les courses d'autobus concernées seront déviées de Mertzig via le C.R.305 et C.R.345 vers Michelbouch/Vichten suite itinéraire normal et vice-versa.

- Ne seront pas desservis les arrêts de Vichten –Schoul, -Ohligsfeld, –Hemeschbaach et Mertzig-Butzebiert.
- L'arrêt Vichten –Gemeng sera déplacé vers les maisons n° 13 et 20 située dans la rue Principale.

### **Ligne H01**

Les courses d'autobus concernées au départ de Michelbouch seront déviées via le C.R.305 – C.R.345 vers Mertzig – suite itinéraire normal et vice-versa.

- Ne sera pas desservi l'arrêt de Mertzig-Butzebiert.

Instruire personnel intéressé!

4, rue Charles Bernhoeft  
L-1240 Luxembourg

perturbations@atp.etat.lu  
transports.public.lu

www.gouvernement.lu  
www.luxembourg.lu

## **Ligne M06**

Les courses d'autobus concernées au départ de Michelbouch seront déviées via le C.R.305 vers Vichten suite itinéraire normal et vice-versa.

- Ne seront pas desservis les arrêts de Vichten –Schoul, -Ohligsfeld, –Hemeschbaach.
- L'arrêt Vichten –Gemeng sera déplacé vers les maisons n° 13 et 20 située dans la rue Principale.

LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Mobilité et des Travaux publics  
Administration des transports publics  
Service Transports RGTR

**Copies:** Gare de Luxembourg.  
Permanence, Service Transports RGTR.  
Exploitant(s) RGTR concerné(s). Administration(s) Communale(s) concerné(s).